



DÉLIBÉRATION N° 2026-I-003

APPROBATION DU CONTRAT "EAU & CLIMAT" VOIRONNAIS

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	



Autres personnes présentes :

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).

CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).

EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).

Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

Excusés :

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le territoire de l'Unité Territoriale « Voironnais » du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) se situe dans le département de l'Isère, au nord-ouest de l'agglomération grenobloise, en direction de Lyon. Le bassin versant est parcouru par plus de 160km de cours d'eau auxquels s'ajoute le lac de Paladru et 106 zones humides représentant plus de 10% du territoire. L'ensemble de ces sources, cours d'eaux, zones humides, constitue une richesse essentielle pour l'alimentation en eau potable, les activités économiques, les usages de loisirs et de tourisme ainsi que la biodiversité. La préserver est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Le territoire est engagé depuis de nombreuses années dans la gestion des milieux aquatiques à travers les précédents contrats de rivières et d'autres démarches comme le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Dans la continuité des précédentes démarches type contrat de rivières, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose aux collectivités via son 12^{ème} programme d'aides 2025-2030, la mise en place de **contrats « Eau & Climat », nouvelle génération de contrats financiers**. Cet outil permet de mobiliser plusieurs maîtres d'ouvrages selon les compétences de chacun, autour d'une **programmation opérationnelle** pour une gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques associés.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), la Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE) et le SYMBHI ont ainsi cosigné en juin 2025 une lettre d'intention d'engagement dans cette nouvelle démarche. Sur cette proposition, le Comité de Rivières « Voironnais » a validé, lors de sa séance du 12 juin 2025, son engagement en tant qu'instance de gouvernance, permettant de mobiliser une bonne représentation des acteurs locaux et institutionnels liés à l'eau, pour son élaboration et pendant sa mise en œuvre.

L'engagement dans un contrat est l'occasion de mettre à jour la stratégie du territoire sur les différents enjeux liés à l'eau et d'identifier les éventuels sujets à approfondir. La phase d'élaboration conduite en 2025 a ainsi mobilisé collectivités et partenaires au sein de commissions de travail thématiques émanant du Comité de Rivières pour partager les enjeux et échanger sur les actions à mener. Elle s'est principalement appuyée sur le bilan du contrat de rivières précédent et les documents cadres existants comme les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement et le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH). Des sujets émergents ou peu traités jusque-là (notamment dans le précédent contrat) sont également abordés comme la ressource en eau et la gestion intégrée des eaux pluviales. Un renforcement de l'animation sur les questions de sobriété en eau et de gestion des zones humides est également prévu. Ce travail de co-construction avec les différents acteurs du territoire a permis d'aboutir à un dossier approuvé par le Comité de Rivières du 9 décembre 2025.

Le dossier à travers son programme d'actions proposé pour une mise en œuvre sur 2026-2028 contribue à répondre aux enjeux :

- De **préservation quantitative de la ressource en eau** : amélioration des réseaux d'eau potable, l'optimisation des prélèvements et la sécurisation des captages ;
- De **protection de la qualité des eaux** : amélioration des systèmes d'assainissement, recherche et réduction des eaux parasites, diminution des rejets polluants ;
- De **gestion intégrée des eaux pluviales**, de désimperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux ;
- De **restauration des fonctionnalités** écologiques des rivières et des zones humides ;
- D'**information et de sensibilisation** des différents publics autour de ces enjeux.



Le contrat est établi :

- Pour une durée de **3 ans**, du 01 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028,
- A l'échelle des bassins versants de l'Unité Territoriale (UT) « Voironnais » du SYMBHI pour les actions relevant du « grand cycle de l'eau »,
- A l'échelle de l'UT « Voironnais » et du territoire de la CCBE pour les actions « eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales ».

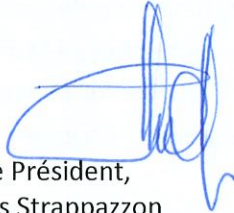
Il prévoit :

- Un programme de **219 opérations** pour un **montant prévisionnel estimé à 40 M€**,
- L'engagement de **15 maîtres d'ouvrages à réaliser les opérations** telles que programmées, dont la CAPV pour un montant de pour un montant prévisionnel estimé à 27,7 M€, la CCBE pour 3,6 M€ et le **SYMBHI pour 3,2 M€**,
- Les principales actions portées par le SYMBHI sont 3 projets de restauration morphodynamique : la Fure à Tullins (secteur étang de Mai), la Fure à Apprieu/St Blaise du Buis (secteur Ravignouse) et la Morge à Moirans (secteur le Scey), la poursuite de la restauration de la ripisylve des cours d'eau (PPRE), les actions d'entretien et de restauration de zones humides associées au développement de projets expérimentaux « Low tech », le suivi scientifique du lac de Paladru, l'élaboration d'une trame turquoise, le diagnostic hydromorphologique du sous bassin versant Grande Rigole/Pérolat/ Crépinaz, la réalisation d'une étude volume prélevable (EVP) / gestion quantitative de la ressource en eau et la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation aux différents enjeux liés à l'eau,
- L'engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à **participer au financement** à hauteur de 17,2 M€ **dont 2.5 M€ pour le SYMBHI**
- L'engagement du SYMBHI à animer, suivre et coordonner les différentes parties prenantes via notamment l'animation du Comité de Rivières « Voironnais ».

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de Contrat « Eau & Climat » « Voironnais » 2026-2028 ;**
- **D'engager le SYMBHI en tant que structure porteuse du contrat et dans la mise en œuvre des actions donc il assume la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de ses capacités financières et de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, à signer le Contrat « Eau & Climat » « Voironnais » 2026-2028 ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions.**

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.


Le Président,
Gilles Strappazon